



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Noyau villageois : couverture internet et préservation du patrimoine

Question orale n° 368

Texte de la question

Mme Monique Griseti attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur la couverture des réseaux internet dans le noyau villageois de la Treille, village de Marcel Pagnol. Ce noyau villageois se trouvant à 14 km du Vieux-Port souffre d'une très mauvaise couverture internet par rapport au centre-ville de Marseille. Les habitants de la Treille sont handicapés dans leurs activités en ligne (administratives, professionnelles, exercice de leurs libertés d'expression et d'information) et il faut évoquer les difficultés pour l'installation de la fibre optique, qui confrontée à divers obstacles pour les opérateurs de réseaux, notamment la préservation du patrimoine immobilier, culturel et végétal de ce village historique de la Provence. L'installation de la fibre optique par des câbles souterrains ou accrochés n'est pas possible au regard de cet enjeu patrimonial du village de la Treille. D'autres moyens peuvent être mis en œuvre, les réseaux 5G ou encore la connexion par satellite. Aussi, elle lui demande si l'État ne peut inciter les opérateurs de réseaux pour privilégier ces méthodes alternatives plutôt que la fibre optique, afin de satisfaire à l'objectif du plan France très haut débit et préserver le paysage provençal cher à tous les Marseillais.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Griseti](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 368

Rubrique : Internet

Ministère interrogé : Aménagement du territoire et décentralisation

Ministère attributaire : Aménagement du territoire et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 juin 2025](#)